

# Le Démocrate

PRIX : 3000 FG

N° 1137 DU MARDI 27 DECEMBRE 2022 \* ZONE CFA 500 \* HEBDOMADAIRE INDEPENDANT D'ANALYSES ET D'INFORMATIONS

Recommandations  
du Cadre de dialogue



**Âge limite à 75 ans pour la présidentielle, 24 mois sans manifestations publiques.**



Kaly Diallo,  
activiste société civile

**«Cette forme de détention préventive commence à poser problème»**

Fêtes de fin d'année

**Le gouvernorat interdit les concerts de plages à Conakry**

Coyah et Matam

**Au moins 200 kg de chanvre indien saisis par les Services spéciaux**

Procès du 28 septembre

**L'AVIPA souhaite que les accusés coopèrent plus pour la manifestation de la vérité**

CELLOU BALDÉ

## « Le dialogue annoncé par le gouvernement et les facilitatrices n'en est pas un »

**Cadre de dialogue, procès de massacre du 28 septembre 2009, interdiction de Fodé Oussou de sortir du pays et retour de Cellou Dalein Diallo en Guinée... Dans un entretien accordé à *lindependant.org* le lundi 19 décembre 2022, l'un des responsables de l'Union des Forces Démocratiques de Guinée (UFDG) et ex député uninominal de Labé, Cellou Baldé, a abordé plusieurs questions d'actualité nationale.**

**Le Démocrate.org :** La plénière du cadre de dialogue a pris fin ce 15 décembre à Conakry. En attendant les recommandations ou les grandes conclusions, que faudrait-il réellement pour un retour à l'ordre constitutionnel en Guinée ?

**Cellou Baldé :** Je crois que l'instance sous-régionale qui accompagne la Guinée dans ce processus de la transition politique a donné un certain nombre de signaux. Ils ont réitéré que le dialogue tant attendu ne s'est pas encore tenu en République de Guinée et, lors de leur dernier sommet, ils ont recommandé à ce qu'un dialogue inclusif soit tenu, en faisant en sorte que les principaux leaders de la classe politique guinéenne soient associés au processus. Ils ont même dit que pour des questions d'organisation pratique et de sécurité, s'il n'y avait



la justice Charles Wright. Chaque jour que Dieu fait, il fait des annonces par rapport à des poursuites contre des citoyens guinéens et donc nous attendons de voir. En tout cas, tout ce qui entoure cette démarche autour du professeur Alpha Condé...

**Quelle leçon tirez-vous du procès du 28 septembre qui voit comparaître l'ancien président de la transition entre 2008 et 2009, le capitaine Moussa Dadis Camara ?**

Il est trop tôt de tirer des leçons par rapport à ce massacre de 28 septembre. Au sujet de ce procès qui ne vient que de débuter, nous n'en sommes qu'aux interrogatoires de premier niveau. Ce qu'il faut retenir, c'est que c'est quand même un acte à saluer ; il est remarquable de constater

pas de possibilité de tenir ça de façon sereine en Guinée, ils étaient prêts à faire abriter ça par une capitale sous-régionale. Donc cela est suffisamment éloquent pour dire que ce Dialogue qui a été annoncé par le gouvernement et par les facilitatrices n'en est pas un. Nous attendons les réactions positives du gouvernement et du CNRD pour faire en sorte que la crise guinéenne soit résorbée et qu'enfin un véritable dialogue pour retour à l'ordre constitutionnel soit tenu, avec les force vives de la nation conformément à l'article 77 de la charte et aux recommandations de la CEDEAO.

**L'ancien président Alpha Condé pourrait être inquiété par la justice guinéenne avec la dernière annonce du ministre Charles Wright. Pensez-vous qu'il peut être extradé en Guinée ?**

On attend de voir tout ça parce que depuis la chute d'Alpha Condé, on a entendu beaucoup d'annonce. Nous avons eu connaissance d'une liste d'une centaine de personnes qu'on disait passibles de poursuites judiciaires pour crimes de sang, jusqu'à présent nous n'avons rien vu. Il y a beaucoup d'annonces faites par le ministre de

ce procès se tient enfin sur le territoire Guinéen et que la majorité des présumés coupables sont déjà à la barre notamment le capitaine Dadis, le Claude Pivi, Toumba Diakité, le colonel Cherif Diaby et tant d'autres personnes... Mais ce qu'il faut dire déjà, c'est qu'il y a beaucoup de personnes qui ont été citées dans cette affaire-là et qui occupaient des positions hautement stratégiques au moment des faits. Il y a notamment le ministre de la défense à l'époque le Général Sékouba Konaté, je vais parler des conseillers de Dadis à l'époque qui ont quand même fait des communications, qui ont été enregistrées en tout cas sur France24. Je veux parler du conseiller spécial qu'il avait à l'époque Idrissa Cherif. Il y a le fameux Moussa Keita qui disait « Dadis ou la mort ». Il y a plein de personnalités aussi bien des militaires et de civils qui occupaient des positions hautement stratégiques qui doivent comparaître dans les conditions normales et qui sont citées au niveau de la barre pour la manifestation de la vérité.

Ce qu'il faut souligner en revanche, en tant qu'acteur politique ; au vu de ce qui se déroule au niveau de ce tribunal-là, c'est de dire à l'opinion que ce n'est pas un procès par rapport à un complot, ce n'est pas un procès par rapport à la manière dont un pouvoir a été pris ou il a été mis fin à un pouvoir, mais plutôt procès qui concerne les massacres dans un stade fermé, le 28 septembre 2009.

**Fodé Oussou s'est vu une fois encore, interdire de sortir du territoire ce samedi, 17 décembre. Quelle est votre réaction ?**

Vous savez que nous tous nous subissons ces restrictions de liberté. Moi, je suis également comme Fodé Oussou, comme Diabaty Doré, comme Etienne Soropogui, nous sommes sous contrôle judiciaire pour des raisons qui n'en valent pas la peine, c'est

une manière de restreindre nos libertés, nous sommes en moitié en prison.

Aujourd'hui nous ne pouvons même pas sortir de Conakry pour aller à Coyah où à la T10 sans autorisation préalable, nous ne pouvons pas aller à l'étranger. Moi qui vous parle-là, j'ai introduit une demande en bonne et due forme parce que j'ai des soins à faire à l'étranger j'ai ma famille qui est là-bas mes enfants qui sont malades, jusqu'à présent je n'ai reçu aucune autorisation depuis deux mois. Cela est extrêmement grave ; c'est une atteinte grave aux libertés.

Fodé Oussou a fait les démarches nécessaires, il a obtenu une autorisation de sortir du territoire en bonne et due forme, son passeport lui a été rendu par la greffière en chef du tribunal de première instance de Dixinn et aujourd'hui nous sommes quand même surpris qu'il soit bloqué au niveau de l'aéroport international. Cela veut dire qu'il y a totalement incohérence dans la gestion des affaires publiques.

**A quand le retour de Cellou Dalein Diallo en Guinée ?**

Je crois que c'est une question fondamentale qui est sur toutes les lèvres. Aujourd'hui, je crois que la question doit être posée à la junte militaire qui engage des poursuites partout, parfois sur des bases non fondées. Vous avez suivi tout ce qui a été fait par les avocats de l'UFDG pour parler de fameux dossier Air Guinée qui déjà a été frappé de prescription. On est allé réveiller le dossier pour tenter lui coller cela. Son domicile a été détruit alors que le dossier était pendant devant les juridictions, sans aucune décision de justice. Bref, je crois que cette question-là doit être adressée au CNRD (Comité national du redressement pour le développement) et au gouvernement.

*Propos recueillis par Alpha Amadou Diallo*

### Le Démocrate

Hebdomadaire d'information et d'analyses édité par la Société de Presse et d'Impression (SPIC)

**Siège :** Quartier Kipé Dadiya  
Commune de Ratoma  
Email: [lindependant.org](mailto:lindependant.org)  
Tél : 628.529.162 / 628.85.84.18  
Conakry

#### Redacteur en chef

Alpha Amadou DIALLO:  
628.85.84.18 Email:  
[alphaamadoudiallo@lindependant.org](mailto:alphaamadoudiallo@lindependant.org)  
[lindependantguinee@gmail.com](mailto:lindependantguinee@gmail.com)

#### Comité de rédaction

Alpha Amadou DIALLO  
Amadou Tidiane DIALLO  
Aïssatou Sadio BAH

#### P.A.O

G. SOUMAORO  
Tél. (+224) 628.529.162

#### Recouvrements, Abonnements, Marketing, Publicités & Annonces

[servicecommercial@lindependant.org](mailto:servicecommercial@lindependant.org)  
Amadou Tidiane DIALLO  
Tél. (+224) 666 60 79 99  
Amadoutidianediallo

@lindependant.org

**Distribution :** SPIC / Maison du Livre

**Impression :** SPIC/Imprimerie Le Scribe

Lisez le journal numérique sur le site <https://lindependant.org>

## PROCÈS DU 28 SEPTEMBRE

# L'AVIPA souhaite que les accusés coopèrent plus pour la manifestation de la vérité

Interrogée par *lindependant.org*, la présidente de l'association des victimes parents et amis du 28 septembre (AVIPA), Asmaou Diallo, s'est exprimée sur l'évolution du procès du 28 septembre au tribunal criminel de Dixinn, dénonçant l'attitude et le comportement de certains accusés.



L'activiste estime que les vérités tardent à sortir de la bouche des inculpés dans le cadre du procès du massacre et des viols perpétrés le 28 septembre 2009.

Toutefois, soutient Diallo, il faut garder l'espoir de voir toute la lumière jaillir d'ici la

fin du procès.

« Pour le moment on ne peut pas donner quelque chose de fiable. Il faudrait qu'on suive d'abord et comprendre comment les choses bougent », explique-t-elle à *lindependant.org*.

Parlant du passage de l'ancien chef de la junte, le

capitaine Moussa Dadis Camara à la barre, la présidente de l'AVIPA a fait savoir que l'accusé Camara, devrait aller droit au but et éviter les digressions.

« Des fois, je ne sais pas s'il ne veut pas avancer, ou si c'est pour prendre du temps. Mais j'avoue qu'il n'y a pas de consistance. Dès fois c'est bon, dès fois il ne veut pas aller carrément aux faits. Si toutefois il peut accepter de continuer et de rentrer carrément dans le fait des choses, ce serait vraiment très important » a-t-elle déclaré.

Diallo invite la justice à donner le temps à Moussa Dadis Camara pour dire toute la vérité au peuple de Guinée dans cette affaire puisqu'il était le premier responsable du pays et commandant en chef des forces armées, au moment des faits.

La présidente de l'AVIPA a perdu son fils lors des événements sanglants de 2009. Depuis lors, elle s'est organisée avec d'autres victimes pour que justice soit faite et que la lumière soit faite sur ces violences qui ont coûté la vie à au moins 157 personnes et occasionné le viol d'au moins une centaine de femmes.

Amadou Tidiane Diallo

## Avis très important

Pour vos avis, annonces et publicités, Publi-reportages, couvertures médiatiques et abonnements, contactez le service commercial et marketing au :

Tél. : Tél. (+224) 666 607 999 / Tél. (+224) 628.529.162

E - m a i l : [servicecommercial@lindependant.org](mailto:servicecommercial@lindependant.org)

## RECOMMANDATIONS DU CADRE DE DIALOGUE

# Âge limite à 75 ans pour la présidentielle, 24 mois sans manifestations publiques.

Les trois facilitatrices ont remis officiellement ce mercredi 21 décembre 2022, le rapport final du cadre de dialogue inter-guinéen au président de la transition, le colonel Mamadi Doumbouya. Le document comprend plusieurs recommandations dont la plus remarquable est la limitation de l'âge des candidats.

Dans ce rapport, les participants au dialogue dit « inclusif » suggèrent également la limitation des pouvoirs de nomination du président de la République qui est élu pour un mandat de 5 ans renouvelable une seule fois.

Le document fixe également l'âge minimum à 30 ans pour l'accession à la magistrature suprême et 75 ans pour l'âge limite des candidatures.

Cette disposition pourrait représenter une menace d'exclusion contre pour le leader de l'Union des Forces Républicaines qui a déjà 77 ans révolus (79 ans en 2024), même si certaines sources affirment que cette disposition s'appliquera après l'élection organisée suite à la période de transition.

Autre point qui pourrait être sujet à controverse, la recommandation pour les partis politiques de s'abstenir de toute manifestation sur les voies publiques durant les 24 mois de transition...

Dans le même rapport, il est mentionné de maintenir « l'incompatibilité » de la fonction de Président de la République avec toutes autres fonctions électives ; exiger la nationalité guinéenne d'origine avec une résidence d'au moins 5 ans en Guinée avant la candidature ; maintenir le Président de l'Assemblée nationale comme intérimaire en cas de vacances du pouvoir ; prévoir l'organisation de l'élection

présidentielle 90 jours en cas de vacance du pouvoir au lieu de 60 jours.

Il faut aussi ajouter les quatre (4) recommandations suivantes :

1. Utiliser les nouvelles technologies dans la remontée sécurisée des procès-verbaux des Bureaux de Vote (BV) et remettre une copie des Procès-verbaux (PV) des bureaux de vote dès leur signature à chaque représentant de candidats et à la cour constitutionnelle ;

2. Prévoir des poursuites judiciaires contre l'auto proclamation des candidats aux différentes élections avant la proclamation officielle des résultats définitifs ;

3. Exiger un débat médiatisé au premier et second tour entre les différents candidats à l'élection présidentielle ;

4. Fixer un délai de traitement des contentieux.

Les principales coalitions politiques du pays, dont l'Alliance nationale pour l'alternance et la démocratie (ANAD), le Rassemblement du peuple de Guinée Arc en ciel (RPG-AEC) et l'UFR et ses alliés ont tous boudé le cadre de dialogue

Après avoir reçu le document des facilitatrices, et comme un clin d'œil aux formations politiques absentes, le colonel Doumbouya a promis de continuer « à dialoguer ».

Amadou Tidiane Diallo

## Avis important

L'Administration et la Direction Générale de "L'Indépendant & Démocrate" informent tous ses partenaires et annonceurs, que depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2022, Monsieur Mamadou Aliou DIAKITE n'est plus le Directeur Commercial du groupe de presse.

Par conséquent, M. Diakité n'est plus membre de notre personnel et n'est habilité ni à représenter, ni à engager L'Indépendant & Le Démocrate dans une quelconque activité.

Désormais, en cas de besoin, le groupe de L'Indépendant & Le Démocrate vous invite cordialement à vous référer à l'adresse [directioncommerciale@lindependant.org](mailto:directioncommerciale@lindependant.org) telle que mentionnée dans l'ours du journal.

Merci de nous faire confiance

L'Administrateur général du groupe de presse de "L'INDEPENDANT & Le Démocrate"

KALY DIALLO, ACTIVISTE SOCIÉTÉ CIVILE

## « Cette forme de détention préventive commence à poser problème »

**Dans un entretien accordé au journal le Démocrate Mamadou Kaly Diallo, activiste de la société civile et défenseur des droits de l'homme, s'est prononcé sur les conditions de détention dans les prisons guinéennes, les détentions provisoires prolongées et le projet de rénovation et d'extension de la Maison centrale de Conakry annoncé par le ministre de la justice, Charles Alphonse Wright.**

**Le Démocrate : Quelle appréciation faites-vous de l'annonce des travaux de rénovation et de l'extension de la Maison centrale de Conakry annoncée faite par le ministre de la justice ?**

**Mamadou Kaly Diallo :** L'annonce faite par le ministre des droits de l'homme et garde des sceaux est un événement que nous avons salué et que nous encourageons. Conakry abritait une infrastructure vétuste qui avait été construite à la période coloniale. La capacité d'accueil était de 400 personnes mais aujourd'hui on est à plus de 1000 détenus. Donc nous estimons que si cette rénovation est entamée, elle pourrait contribuer à l'amélioration des conditions de vie des détenus. Ce qui est en cause, c'est l'humanisation des

conditions de détentions comme le veut un Etat de Droit.

**Le Démocrate : Malgré les conditions de vie difficile à la Maison centrale, de nombreux accusés sont sans jugement depuis plusieurs mois. En tant qu'activiste des droits l'homme, comment réagissez-vous à cette situation ?**

**Mamadou Kaly Diallo :** D'abord il faut saluer la volonté de lutter contre le détournement, la corruption qui était devenu pratique courante en République de Guinée. Cependant, il y a un principe sacrosaint qui veut qu'en matière de droit, la forme commande le fond. Je pense que la Guinée doit revoir cette forme de détention préventive qui commence à poser problème. Dans les conditions normales et selon



la déclaration universelle des droits de l'homme, tout accusé bénéficie de la présomption d'innocence jusqu'à ce qu'un procès juste et équitable soit organisé, ou tous les droits à la défense lui seront garantis.

Encore une fois, les conditions de vie difficile, ce surpeuplement s'inscrit dans le cadre de la détention inhumaine et dégradante. D'ailleurs, durant la période Covid-19, les Nations unies avaient recommandé à tous les pays membres

d'accorder des libertés provisoires sous conditions, pour désengorger les prisons et éviter la propagation du virus. A ce jour, il est important de décentraliser les choses pour favoriser une justice impartiale, indépendante, répondant aux attentes des justiciables.

**Le Démocrate : Que disent les textes par rapport à la détention préventive ? Que pensez-vous du cas du cas d'Oumar Sylla alias « Foniké Mengué » et Ibrahima Diallo ?**

Les lois guinéennes sont claires : c'est que tout citoyen accusé d'un acte délictueux à un droit juste et équitable dans les meilleurs délais.

Malheureusement, nous constatons encore des détentions préventives aujourd'hui. Parfois, c'est à se demander est-ce qu'il y a une part d'interférence qui favorise cette situation.

Dans beaucoup d'Etats, il y a parfois la tendance de l'exécutif à interférer dans le judiciaire. Quand le colonel Mamadi Doumbouya est venu le 5 septembre 2021, il a libéré beaucoup de prisonniers parce qu'il avait estimé que c'était des détenus arbitraires, des détenus d'opinion. A mon avis, Foniké Mengué et Ibrahima Diallo se retrouvent dans la même situation.

Toutefois, je pense qu'il faut saluer la volonté de donner une autre image à la justice guinéenne parce qu'on ne peut pas construire l'Etat de droit sans une justice forte. Nous osons espérer qu'elle soit cette justice impartiale, indépendante qui répond aux attentes des justiciables. Tous les citoyens sont censés être égaux devant la justice et devraient bénéficier d'une égale protection de cette même justice.

*Entretien réalisé par Alpha Amadou Diallo*

## COYAH ET MATAM

### Au moins 200 kg de chanvre indien saisis par les Services spéciaux

**Les Services spéciaux, dirigés par le commissaire divisionnaire, Abdoul Malick Koné, ont procédé mardi dernier à la saisie d'une importante quantité de drogue à Boussoura dans la commune de Matam et à Frigiadi dans la préfecture de Coyah.**

Au cours de cette opération, deux femmes ont été interpellées, indiquent les sources des Services spéciaux.

Cette autre saisie a permis, selon le secrétaire d'état à la présidence, chargé des Services spéciaux et de la lutte contre le crime organisé, de mettre main sur 200 kg de chanvre indien dont les deux suspects étaient en possession.

Le chanvre indien ou de cannabis serait une matière essentielle dans la composition de la drogue qu'on appelle «Kush».

« On a coupé le circuit d'approvisionnement des individus qui s'évertuent à

fabriquer de la Kush » a fait savoir Abdoul Malik Koné qui souligne que les deux femmes ont été prises en flagrant délit.

« Si jusque-là c'étaient les jeunes garçons qui s'évertuaient à cela, aujourd'hui, ils changent de techniques, de stratégies pour donner ça aux femmes pour que ces dernières puissent passer entre les mailles de notre filet. Heureusement que nos fonctionnaires sont avertis et attentifs », s'est-il félicité.

Le commissaire divisionnaire Koné a mis l'occasion à profit pour lancer un appel de collaboration entre les Services spéciaux et la



population guinéenne.

« Ils (les trafiquants) sont connus dans les quartiers, dans les maisons. Donc, nous avons besoin de la collaboration franche et régulière de la population. Je demande à cette même population de s'éloigner de

la drogue surtout cette drogue appelée Kush qui est fatale » a-t-il déclaré.

Les deux suspects seront présentées devant les juridictions compétentes dans les jours à venir, promet le commissaire Koné.

*Amadou Tidiane Diallo*

## FÊTES DE FIN D'ANNÉE

# Le gouvernorat interdit les concerts de plages à Conakry

**Le gouvernorat de la ville de Conakry, en collaboration avec le ministère de la culture, a annoncé dans un communiqué lu à la télévision nationale, le mardi 20 décembre 2022, des restrictions concernant la célébration des fêtes de fins d'année.**

La mesure ne laisse pas indifférent quelques opérateurs touristiques et culturels des plages qui risquent de se voir coupés d'une partie de leurs revenus qui sont normalement en hausse durant cette période.

Pour Roland Tandy Camara, responsable à Massidi Agency, cette décision les a pris de court au moment où eux se préparaient à accueillir des centaines de jeunes à la plage Rogbanè, sis au quartier Taouyah, en banlieue de Conakry.

« Il y a très longtemps que nous avons présenté nos projets de festivités au ministère de la culture, qui les a d'ailleurs appréciés. Tous les aspects ont été pris en compte : sécurité, hygiène, et tout avait été validé. Cette décision nous surprend vraiment », a déclaré Camara à [lindependant.org](http://lindependant.org).

« S'il (gouvernorat) avait averti à temps, on aura du pensé à un plan B, c'est à dire organiser quelque chose de plus simple. Présentement, Il y a encore des clients qui nous appellent pour des réservations et tout ça c'est peine perdue, car il y a des restrictions » a-t-il ajouté.

Camara estime que le gouvernorat doit revoir ce genre de décisions pour les prochaines années, afin de leur éviter des difficultés.

« Les plages font partie des sites touristiques et les opérateurs qui travaillent ici paient des impôts. Le gouvernorat devrait plutôt collaborer avec nous » affirme-t-il.

Le son de cloche n'est cependant pas le même à Takonko, une plage située dans la commune de Matoto, qui s'apprête à accueillir des fêtards.

« Nous sommes déjà habitués (à ce genre de



décision). Ici, ce qu'il nous reste à faire c'est de penser à aménager des tentes pour ceux qui viendront s'asseoir, écouter de la musique et profiter du bon vent de la mer », affirme Issiaga Camara, qui n'a pas commenté les restrictions décidées par les autorités.

Cette interdiction d'organiser des événements de masse comme les concerts n'est pas une première. Ces dernières années, la Guinée a été

frappée par des crises sanitaires comme la fièvre hémorragique à virus Ebola et la pandémie du COVID 19.

Il y a eu également, il y a quelques années, un concert qui a très mal tourné à Rogbané, provoquant la mort de nombreux jeunes dans une bousculade.

La décision exige spécifiquement d'informer les autorités administratives locales de services de

sécurité et l'agence guinéenne de spectacle pour toute organisation de masse.

Dans les détails, les points essentiels de la communication officielle indiquent :

1- Interdiction formelle de la tenue des concerts sur les plages ;

2- Respect des heures d'ouverture et de fermeture des plages ;

3- Poursuite des opérations de recherche et de démantèlement des réseaux de distribution et de consommation des produits prohibés ;

4- Strict respect de la réglementation pour la traversée et de séjour sur les Îles de Los ;

5- Interdiction formelle de l'utilisation des feux d'artifice ou des pétards

*Aissatou Walid bah*

## MASSACRE DU 28 SEPTEMBRE

# La justice guinéenne s'active autour du général Sékouba Konaté

**Selon des documents vus par [lindependant.org](http://lindependant.org), la justice guinéenne pourrait interroger l'ex président de la transition guinéenne, le général Sékouba Konaté, dans le cadre d'une procédure de commission rogatoire internationale décidée par la justice guinéenne.**

L'ex président de la transition guinéenne entre 2009 et 2010 est d'ailleurs visé par deux procédures ; l'une déclenchée par le doyen des juges d'instruction, Sacko Condé, relative à la procédure suivie contre Aboubacar Diakité alias « Toumba » (Ndlr : le document comporte une coquille où il est écrit « Touba » au lieu de Toumba) ; l'autre concernant l'affaire des 22 millions de dollars USD (Ndlr : payés à l'époque par la Société aurifère de Guinée) où il est accusé de faits présumés de détournement de deniers publics, blanchiment de capitaux.

L'acte pris du doyen des juges d'instruction précise que Toumba est inculqué pour des faits présumés de « d'assassinats, meurtres,

viols, incendies volontaires, vols à mains armés, détention illégale d'armes de guerre de première catégorie, coups et blessures volontaires, outrages à agents de la force publique, tortures, détentions arbitraires, non assistance à personnes à danger, enlèvements, séquestrations, violences sexuelles, attentat à la pudeur et complicité ».

Ces griefs sont, faut-il le rappeler sont également collés aux 11 autres accusés du procès du massacre du 28 septembre 2009 actuellement en cours à au tribunal criminel chargé de juger les exactions commises au grand stade de Dixinn.

Le général Konaté a été cité au tribunal criminel

(chargé de juger les présumés commanditaires, auteurs ou complices du massacre du 28 septembre 2009) par son prédécesseur à la tête de la transition guinéenne, le capitaine Moussa Dadis Camara – qui a dû quitter le pouvoir suite à une tentative d'assassinat qui l'a maintenu convalescent – comme étant l'instigateur d'un complot visant à éjecter Dadis du pouvoir.

Camara, dont de nombreuses contradictions ont été notées dans sa version servie au tribunal, n'a pas fourni de preuves de ses allégations et tente dans ses propos d'imputer à Konaté la responsabilité du recrutement effectué au camp Kaleah (Forecariah), dont les éléments sont soupçonnés d'avoir été les

plus actifs dans le massacre du 28 septembre 2009.

Pour sa part Konaté, a indexé Dadis comme étant le principal responsable du massacre et du recrutement des élèves militaires du camp Kaleah. Cette version est confirmée par l'ex aide de camp de Dadis qui l'a réaffirmé à la barre du tribunal criminel.

Quoi qu'il en soit, l'une des toutes premières décisions prises par Konaté, en tant que président de la transition, est mettre un



terme définitif aux activités dans les camps de Kaleah et de Kissidougou.

*Amadou Tidiane Diallo*

## TPI DE MAFANCO

## Comparution de deux témoins dans l'affaire du « viol suivi de meurtre de Mmah Sylla »

**Le procès sur le « viol suivi de meurtre » de M'Mah Sylla s'est poursuivi ce mardi 20 décembre 2022, au tribunal de première instance de Mafanco, avec la comparution de deux témoins : Hadja Djamilatou Sow grand-mère de la défunte et Dr Djalikatou Soumah, médecin à l'hôpital CHU Ignace Deen.**



La barre, Hadja Djamilatou Sow a été la première à livrer sa part de vérité à titre de renseignement. Assise sur une chaise avec sa béquille à la main, la grand-mère de la défunte a annoncé que M'mah Sylla était malade au niveau du cœur et ses menstrues ne « venaient » pas régulièrement.

Elle affirme que le premier jour où M'Mah Sylla s'est rendue à la clinique, c'est Dr Patrice Lamah, (le présumé violeur) qui a décroché son téléphone lorsqu'elle a appelé. « Il (Patrice Lamah) m'a dit qu'elle avait un kyste. Je suis allée la voir, il a sorti des documents pour me dire qu'elle avait un kyste et que si elle n'était pas opérée, elle allait mourir. Il a demandé 1 500 000 GNF alors je suis allée trouver 1 000 000 GNF. Le reste allait être payé après l'opération. (...) l'opération s'est passée le vendredi, elle ne s'est pas levée, ni mangé. Je suis partie voir les médecins, mais celui qui est en fuite (Célestin Millimono) a dit de ne pas les déranger, qu'ils ont l'habitude de faire les opérations. Le samedi elle n'était plus elle-même. J'ai appelé Sayon nous sommes allées chez les médecins

cette nuit », a relaté la dame en larmes.

« Le lendemain (dimanche) nous sommes partis chez Dr Cissé. Mais il a dit qu'il ne l'a touché pas. Le (Lundi) il a appelé les médecins (Patrice et ses collègues) pour envoyer du sang et de l'eau. Dr Cissé a emmené M'mah Sylla dans la salle, c'est lui qui m'a dit qu'elle avait été violée et opérée. Il a montré M'mah à sa maman, dès qu'elle l'a vue, elle est partie à Gaoual en disant qu'elle n'allait pas assister à la

mort de sa fille. Après, Dr Cissé a dit qu'elle (M'mah) était ensorcelée, donc je lui ai donné 3 poulets et 50 000 GNF en lui disant de tuer celui qui la suivait même si c'était ma maman. C'est Patrice Lamah qui m'a tué ma fille » a-t-elle expliqué.

A la barre, Dr Djalikatou Soumah, médecin à Ignace Deen (qui a reçu la patiente) affirme avoir été contactée par Célestin Millimono (en fuite). Au téléphone, Mme Soumah a soutenu avoir demandé au médecin Millimono d'évacuer M'mah Sylla dans un centre hospitalier universitaire (CHU). Malgré cette demande explique-t-elle, Dr Millimono a insisté à ce qu'elle vienne voir la patiente dans sa clinique. « Il nous a attendus, j'étais avec mon mari. Nous sommes partis à la clinique (de Dr Sébory Cissé), où nous avons traversé une salle obscure avant d'arriver là où était la patiente. Il s'est présenté comme chef chirurgien de l'hôpital de Pita mais que ses assistants avaient fait une intervention chirurgicale sur la patiente sans succès et que lui avait essayé en vain de réparer cela » indiquant que les selles sortaient sur la patiente.

Arrivé à l'hôpital Ignace Deen, le médecin Djalikatou Soumah déclare que son chef a examiné la patiente et a demandé à ce qu'elle soit hospitalisée. « Il a ordonné un bilan biologique, il a fait une ordonnance et m'a demandé d'aller acheter le dossier médical. Le soir, je suis allée faire son observation médicale (de Mmah Sylla), les résultats de ses examens étaient sortis. Donc j'ai tout mis dans son dossier médical et le lendemain, elle a été opérée », a relaté Dr Soumah.

Après plusieurs heures d'interrogatoire, le tribunal a renvoyé l'affaire au 28 décembre pour la comparution des professeurs Houssain Fofana et Aboubacar Touré, tous travaillant au moment des faits à l'hôpital Ignace Deen. Pour rappel, M'Mah Sylla a subi sept (7) opérations dont deux à Ignace Deen avant d'être évacuée en Tunisie où elle a fini par rendre l'âme, en novembre 2021.

Amadou Tidiane Diallo

## LE DIALOGUE INTER-GUINÉEN

## Le président reçoit les conclusions

En Guinée, le dialogue inclusif inter-guinéen entamé le 25 novembre à l'initiative du chef de la junte, le colonel Mamadi Doumbouya, et boycotté par les principaux partis politiques du pays, a pris fin mardi 20 décembre et les conclusions ont été rendues publiques mercredi 21 au cours d'une cérémonie solennelle au palais présidentiel. Plusieurs responsables gouvernementaux, des hauts cadres politiques, administratifs et militaires en ont pris part.



*candidatures indépendantes aux élections locales exclusivement ».*

C'est un document contenant 35 résolutions qui a été remis au colonel Mamadi Doumbouya par les facilitatrices qui ont animé pendant **un peu plus d'un mois ce cadre de dialogue inter-guinéen.**

La porte-parole Makalé Traoré expose les principales recommandations issues de ces concertations : « Exiger que les présidents des institutions, membres du gouvernement, les directeurs des régies financières et les sociétés publiques déclarent leurs biens avant et après leurs fonctions. Prévoir les

Pour les candidatures à l'élection présidentielle que tout le monde attendait, elle a indiqué : « Fixer l'âge limite à 35 ans minimum et à 75 ans maximum pour les candidatures à l'élection présidentielle. Mais, les résolutions ajoutent que pour les prochaines élections, les personnes ayant 75 ans révolus au 31 décembre 2024 sont autorisés à être candidat. »

Dans une brève allocution, le **colonel Mamadi Doumbouya** a déclaré « croire en la divergence des idées, car c'est ce qui permet de nous améliorer et d'avancer. Je voudrais que, pour une fois, nous mettions en avant l'intérêt de notre pays. Nous nous battons pour ça ».

## Avis important

L'Administration et la Direction Générale de "L'Indépendant & Démocrate" informent tous ses partenaires et annonceurs, que depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2022, **Monsieur Mamadou Aliou DIAKITE** n'est plus le Directeur Commercial du groupe de presse.

Par conséquent, **M. Diakité** n'est plus membre de notre personnel et n'est habilité ni à représenter, ni à engager L'Indépendant & Le Démocrate dans une quelconque activité.

Désormais, en cas de besoin, le groupe de **L'Indépendant & Le Démocrate** vous invite cordialement à vous référer à l'adresse [directioncommerciale@lindependant.org](mailto:directioncommerciale@lindependant.org) telle que mentionnée dans l'ours du journal.

Merci de nous faire confiance

L'Administrateur général du groupe de presse de "L'INDEPENDANT & Le Démocrate"

## Billet

« Vivre au jour le jour, voilà la définition du prolétaire », a écrit Gilbert Cesbron, écrivain français du XX<sup>e</sup> siècle. Ce constat d'une triste réalité peut se faire sous tous les cieux et dans tous les temps. A retenir cependant que la majorité des prolétaires d'aujourd'hui se trouve dans les pays du Sud, notamment en Afrique.

Walaoulou **BILIVOGUI**

## CNT/DISOURS POLITIQUE GENERALE DU GOUVERNEMENT

## Les promesses du PM Bernard Goumou

cinq maisons de la presse;

- La réhabilitation en cours des équipements des radios rurales du pays ;

- La relance des travaux de construction du Centre multiculturel de la Mamaya à Kankan, des campements touristiques de Baro, de la Cité Niger de Faranah, des villages et centres artisanaux de Kindia, Lola et Labé ;

- Le bitumage de 300Km de routes nationales et la poursuite des travaux de construction des ponts sur la Soumba (Dubréka), le Milo (Kérouané) et le Sankarani (Mandiana) ;

- L'entretien en cours de 1525 km de route en terre, de 816 km de routes revêtues, de 159 km de voies urbaines, 185 km des routes préfectorales et réhabilitation de 214 km de voiries à Conakry ;

Ø La Poursuite de la construction du barrage d'Amaria sur le Konkouré ;

- La poursuite de la construction des échangeurs de Km 36 et Kagbélen ; et la construction en cours de l'échangeur de Bambéto ;

- L'acquisition et l'installation de 26 stations météorologiques;

- Le fonctionnement du port de Conakry 24h/24 avec l'augmentation du trafic conteneur et marchandises;

- La réalisation à plus de 80% du sanctuaire marial de Boffa ;

- La réalisation des postes-sources d'électricité de Boké, Linsan, Labé, Kissosso, Sonfonia casse ;

- La construction des CAEF de Guéckédou et de Coyah ;

- La collecte et l'enfouissement d'environ 150 millions de tonnes de déchets à Conakry.

Enfin, malgré le retrait à notre pays de l'organisation de la Coupe d'Afrique des nations de football 2025, la réalisation des infrastructures programmées sera poursuivie pour répondre aux besoins nationaux dans ce domaine et permettre à nos équipes de compétir localement.

**Monsieur le Président,  
Honorables Conseillers Nationaux,**

Après vous avoir fait un état des lieux et une revue des réalisations par axe, l'honneur m'échoit de vous présenter le Programme de Référence Intérimaire (PRI) qui fixe le cap de l'action publique sur les trois années à venir (2023 – 2025).

A l'expiration du Programme National de Développement Économique et Social (PNDES), il était essentiel pour le Gouvernement de doter le pays d'un Cadre de Référence guidant toutes les actions pour le développement socio-économique de la Nation.

Le PRI a pour finalité de : (i) décliner de manière opérationnelle, la feuille de route du Gouvernement en actions cohérentes dans les différents secteurs ; (ii) disposer d'un référentiel unique pour l'allocation des ressources budgétaires ; (iii) doter le Gouvernement, d'un support de dialogue avec les partenaires au développement ; et (iv) définir un cadre de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des actions découlant de la Feuille de route.

Les choix stratégiques du PRI sont sous-tendus par un état des lieux rétrospectif, basé sur les tendances démographiques, sociales, environnementales et macroéconomiques. Ils reposent également sur une analyse diagnostique centrée sur la fragilité multidimensionnelle de la Guinée. Cette double analyse à la fois factuelle et systémique a permis de mettre en exergue les défis du développement que la Transition devra surmonter. Ceux-ci sont de trois ordres : institutionnels, infrastructurels et transformationnels.

Les défis institutionnels appellent à l'édification d'institutions politiques, judiciaires et sécuritaires, légitimes, fortes et compétentes, ainsi que des institutions économiques efficaces pour sortir de l'ornière de la fragilité et bâtir un Etat résilient.

Les défis infrastructurels sont d'accroître le stock d'infrastructures tout en le maintenant en bon état pour renforcer les bases



matérielles du développement du pays et accélérer sa croissance économique.

Les défis transformationnels sont ceux qui font appel à la dynamique démographique, la digitalisation, la diversification économique et les changements climatiques.

**Monsieur le Président,  
Honorables Conseillers Nationaux,**

Les impératifs de la Transition sont tels qu'il serait utopique d'assigner au PRI d'apporter des réponses exhaustives à tous les défis du développement de la Guinée. En revanche ce Programme, pour des raisons d'efficacité, de cohérence et de continuité de l'action publique, pose les jalons pour les stratégies de développement futures du pays,

C'est pourquoi le PRI est conçu de sorte à maintenir le pays sur la trajectoire définie : (i) par la Vision 2040 d'une Guinée émergente et prospère ; (ii) par les agendas internationaux de développement, à savoir les Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030, la Vision 2050 de la CEDEAO et l'agenda 2063 de l'Union Africaine (UA).

Le PRI est en outre aligné sur : (i) la Charte de la Transition ; et (ii) les priorités politiques définies par le Président de la Transition dans son discours de prestation de serment, le

1er octobre 2021, dans son message à la Nation du 2 octobre de la même année et dans la lettre de mission qu'il m'a adressée.

En tant qu'outil d'opérationnalisation de la Feuille de route, le PRI contribuera à travers ses interventions, à : (i) créer les conditions de paix et de sécurité ainsi qu'un environnement institutionnel et macroéconomique stable durant la Transition ; et (ii) permettre l'organisation d'élections libres, crédibles et transparentes à la satisfaction de toutes les parties prenantes.

Pour y parvenir, le PRI articule sa stratégie d'intervention autour des cinq (5) axes de la Feuille de route du Gouvernement, à savoir : (i) rectification institutionnelle ; (ii) cadre macroéconomique et financier ; (iii) cadre légal et gouvernance ; (iv) action sociale, emploi et employabilité ; (v) infrastructures et assainissement.

**Monsieur le Président,  
Honorables Conseillers Nationaux,**

L'objectif spécifique du PRI, à travers l'axe « rectification institutionnelle » est de procéder aux arrangements institutionnels nécessaires à une bonne gouvernance politique de la Transition de sorte à créer au terme de celle-ci, des bases solides pour l'émergence d'institutions nationales, fortes et résilientes. A cet

effet, les actions prioritaires envisagées devront permettre de : (i) rendre fonctionnels les organes de la Transition telles que prévues par la Charte ; (ii) prendre les dispositions législatives et/ou réglementaires pour engager les réformes institutionnelles devant encadrer le retour à l'ordre constitutionnel ; et (iii) organiser les élections de la base au sommet.

A travers l'axe « cadre macroéconomique et financier », les objectifs spécifiques du PRI sont de : (i) assurer la continuité de l'Etat ; (ii) garantir la qualité de la gestion publique ; (iii) améliorer la gestion financière et le cadre macroéconomique. Il s'agira de : (i) préserver les grands équilibres financiers de l'Etat ; (ii) procéder à des allocations stratégiques des ressources budgétaires ; (iii) accroître l'efficacité de la dépense publique ; et (iv) créer un environnement propice au développement du secteur privé national, et attractif pour les investisseurs étrangers.

L'axe « cadre légal et gouvernance » du PRI vise de façon spécifique à assurer la continuité des services publics dans les différents secteurs de la vie publique. Les actions prioritaires prévues à travers cet axe, doivent permettre de : (i) poursuivre la réforme et la modernisation de l'administration publique ; (ii) garantir l'Etat de droit et le respect des libertés fondamentales, (iii) assurer un bon fonctionnement de l'appareil judiciaire ; (iv) renforcer l'encadrement légal et réglementaire des secteurs clés de la vie publique (information institutionnelle, auto-entrepreneuriat, la programmation militaire, la mobilité des personnels des administrations publiques...); et (v) promouvoir la moralisation de la vie publique à travers la lutte contre la corruption et le renforcement de la redevabilité.

L'objectif spécifique du PRI à travers l'axe « action sociale, emploi et employabilité » est de créer

(Suite à la page 8)

## CNT/DISOURS POLITIQUE GENERALE DU GOUVERNEMENT

## Les promesses du PM Bernard Goumou

les conditions nécessaires au renforcement de l'action sociale, à la création de l'emploi et à la promotion de la concorde nationale. Les actions prioritaires prévues à travers cet axe, doivent permettre de : (i) mettre en place un cadre incitatif favorable à l'emploi ; (ii) promouvoir la formation à l'auto-emploi des jeunes ; (iii) promouvoir l'autonomisation des femmes ; (iv) organiser la protection sociale publique ; (v) renforcer l'employabilité et l'inclusion des personnes vulnérables.

L'axe « infrastructures et assainissement » vise de façon spécifique à assurer sur toute l'étendue du territoire : (i) la desserte des régions administratives du pays ; (ii) la fluidité des trafics routier, aérien et numérique, tout en renforçant les infrastructures de la défense et de la sécurité, de la justice et des secteurs sociaux. Les actions envisagées suivant cet axe, devront permettre de : (i) améliorer la mobilité des personnes et la circulation des biens et services ; (ii) renforcer l'accès et l'accessibilité aux services sociaux de base ; (iii) élaborer et mettre en place des politiques et stratégies environnementales et d'aménagement du territoire.

**Monsieur le Président, Honorables Conseillers Nationaux,**

D'un point de vue temporel, le PRI sera mis en œuvre sur une durée de trois (3) ans. Aussi, pour les besoins de la programmation, cette période a été découpée en 3 phases de 12 mois chacune.

L'incidence budgétaire du PRI évaluée en cohérence avec le cadrage macroéconomique élaboré sur la période de la Transition, est de à 90 000 milliards GNF, soit 10 227 millions de dollars des États-Unis (EU).

Pour la mise en œuvre du PRI, l'Etat recourra aux instruments de politique économique dans le strict respect des équilibres

**«De gros efforts sont consentis pour l'équipement de nos Forces de défense et de sécurité qui doivent se moderniser, rajeunir et renforcer leurs capacités humaines, opérationnelles et logistiques pour assumer efficacement leur rôle régalien de sécurisation de la Nation.»**

macroéconomiques. Le principe de la soutenabilité sous-tendra la politique budgétaire. La sincérité guidera les estimations de recettes et de dépenses et la prudence prévaudra en matière d'endettement. Les politiques monétaires et de change continueront d'être utilisées pour maîtriser l'inflation et stabiliser le taux de change dans la perspective d'une compétitivité extérieure accrue.

S'agissant de la gestion budgétaire, le PRI sera exécuté en conformité avec les dispositions de la Loi Organique Relative aux lois de Finances (LORF) et du Règlement Général de la Gestion Budgétaire et de la Comptabilité Publique. A ce titre, l'Etat aura recours au CBMT (Cadre Budgétaire à Moyen Terme), au CDMT (Cadre de Dépenses à Moyen Terme) global et aux CDMT sectoriels, pour encadrer la programmation pluriannuelle des dépenses.

Les principes de la GAR (Gestion Axée sur les Résultats) vont guider la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du PRI. Pour ce faire, une matrice des indicateurs et des cibles de résultats du PRI est élaborée pour servir de support à l'élaboration par le Ministère du Plan et de la Coopération internationale, du rapport annuel de mise en œuvre du PRI.

L'approbation du PRI sera faite en trois (3) étapes : (i) présentation par la ministre du Plan et de la Coopération internationale, de l'avant-

projet du PRI au Conseil Interministériel puis au Conseil des Ministres ; (ii) transmission par le Gouvernement du projet du PRI, après son adoption, au Conseil National de la Transition (CNT) qui votera la loi portant Programme de Référence Intérimaire 2023-2025 ; et (iii) la promulgation par le Président de la Transition de cette dernière, donnant ainsi force exécutoire au PRI.

**Monsieur le Président, Honorables Conseillers Nationaux,**

La mise en œuvre du PRI pourrait être perturbée par des risques d'ordre politique, macroéconomique, sanitaire et environnemental.

Sur le plan politique, le facteur de risque est : (i) l'absence persistante de consensus au sein de la classe politique sur la conduite de la Transition. Les mesures d'atténuation sont : (i) la poursuite de la politique de la main tendue à toutes les sensibilités politiques, et (ii) l'instauration d'un dialogue permanent et constructif avec la CEDEAO sur les enjeux de la Transition guinéenne et ses spécificités.

Sur le plan macroéconomique, le principal facteur de risque est l'exacerbation par la crise russo-ukrainienne, des poussées inflationnistes induites par les chocs d'offre et de demande provoqués par la Covid-19. Les mesures d'atténuation sont : (i) la politique de relance

post Covid-19 en cours de mise en œuvre ; (ii) les initiatives gouvernementales contre la vie chère ; et (iii) la préservation des grands équilibres internes et externes de l'Etat, en tant que priorité du PRI.

Sur le plan sanitaire, le principal facteur de risque est lié à la récurrence des épidémies (méningite, poliomyélite, rougeole, Ébola puis Covid-19) en Guinée. Le choix des autorités pour atténuer ce risque est de doter le pays, en cohérence avec le Plan National de Développement Sanitaire 2015-2024, d'un Plan-cadre de résilience aux chocs épidémiques, en tant que dispositif permanent de la gouvernance des épidémies en République de Guinée.

(Suite à la page 9)

## ACCIDENT DE SOUGUÉTA

## 7 ans de prison ferme requis contre le chauffeur du minibus

**Le procès de Moussa Camara, chauffeur du minibus à la base de l'accident survenu à Souguéta (Kindia) s'est poursuivi ce 22 décembre 2022, au TOI de Kindia. Pour rappel, cet accident, survenu le 6 novembre dernier, avait fait 24 morts et plusieurs blessés.**



Après le témoignage d'un des rescapés, le procureur dans ses réquisitions et plaidoiries a sollicité que le prévenu, Moussa Camara soit condamné à 7 ans d'emprisonnement ferme et une amende de 10 millions de francs guinéens. Après plusieurs heures de débats entre les parties, le ministère public à travers le substitut du procureur a requis 7 ans d'emprisonnement ferme et une amende de 10 millions de francs guinéens contre le prévenu. « Nous sommes en matière d'homicide involontaire. Cette infraction a été prévue, définie et punie par le législateur guinéen

notamment dans le code pénal », a expliqué Jean Pierre Tolno, substitut du procureur.

Dans ses réquisitions et plaidoiries, le substitut du procureur s'est appuyé sur plusieurs éléments qui, selon lui, incriminent le prévenu Moussa Camara.

« Tous ces éléments que nous venons de ressortir sont au rendez-vous pour la constitution de cette infraction, c'est ce qui a motivé le parquet à requérir ces peines, surtout toutes les âmes que nous avons perdues dans le minibus soit au total 24 âmes perdues à cause de l'imprudence, à

cause de la négligence, à cause de la maladresse, à cause du manquement aux obligations de prudence et de sécurité par le constructeur de ce minibus », a-t-il déploré.

Lors de ce procès, quelques victimes et parents des victimes ont demandé à ce que justice soit faite dans cette affaire.

Après avoir écouté le procureur, le chauffeur Moussa Camara a demandé la clémence du tribunal.

« Ce que j'ai à dire, c'est de demander à tous ceux qui ont trouvé la mort dans cet accident de me pardonner là où ils sont. Qu'Allah le Tout Puissant leur pardonne, je n'ai pas fait exprès. Je demande également pardon aux blessés qu'Allah leur accorde une santé de fer. Je demande la clémence du tribunal », a-t-il dit.

Finalement le dossier a été renvoyé au 4 janvier 2023 pour la sentence



## CNT/DISOURS POLITIQUE GENERALE DU GOUVERNEMENT

## Les promesses du PM Bernard Goumou

Sur le plan environnemental, les facteurs de risque sont outre les caractéristiques physiques de la Guinée : (i) la forte empreinte écologique induite par l'extraction minière et (ii) la dégradation d'origine anthropique des écosystèmes, provoquée par les activités agricoles, pastorales et halieutiques. Pour atténuer ce risque, le Gouvernement va créer les conditions pour que les priorités opérationnelles du PRI en matière environnementale puissent être concrétisées. En complément, le Gouvernement s'engage à poursuivre et à renforcer les mesures d'adaptation et de résilience.

**Monsieur le Président du Conseil National de la**

## Transition

**Honorables Conseillers nationaux, Distingués invités**

Le Programme de Référence Intérimaire de la Transition dont je viens de vous présenter les grandes lignes, est matérialisé par un document structuré en deux grandes parties : le « narratif » et les annexes.

Le « narratif » décrit les différents éléments de la démarche stratégique : (i) état des lieux et diagnostic ; (ii) logique d'intervention, indicateurs et cibles des résultats ; (iii) modalités de mise en œuvre, de suivi-évaluation, et d'approbation ; et (iv) analyse des risques.

Les annexes présentent la méthodologie utilisée pour élaborer le PRI, ainsi que les

référentiels opérationnels du Programme que sont : (i) la matrice du cadre logique issue du séminaire gouvernemental des 20 et 21 novembre 2021 ; (ii) la matrice opérationnelle du PRI ; (iii) la matrice des mesures de politique ; et (iv) la matrice des indicateurs et cibles des résultats du PRI.

**Monsieur le Président, Honorables Conseillers Nationaux,**

Pour la première année de la mise en œuvre du PRI, le Gouvernement a inscrit dans le Projet de Loi de Finances (PLF) 2023, les actions suivantes :

- Apporter un soutien à l'activité et aux ménages à travers la mise en œuvre du Plan de Relance Economique (PRE).

- Porter le taux de

croissance de notre économie à environ 5,7% du PIB en 2023 et 6,4% en 2024.

- Stabiliser le taux d'inflation à 10,3% en 2023 et 9,3% en 2024.

**L'amélioration de la qualité des dépenses sera traduite par :**

- Les dépenses totales qui se situeront à 36 050 milliards GNF en 2023 dont 15 285 milliards en dépense d'investissement, soit 44%. Il faut noter que pour la mise en œuvre du chronogramme de la transition, 97 milliards GNF seront affectés au recensement général de la population et 400 milliards GNF à la préparation des élections. Exceptionnellement, 130 milliards seront affectés à l'assainissement et 1 200 milliards GNF aux services

déconcentrés.

- Notre déficit budgétaire s'établira autour de 4% du PIB pour les deux (2) prochaines années permettant ainsi de dégager un espace budgétaire en vue du financement soutenable de nos politiques sociales et infrastructurelles ;

- Le déficit sera financé par les emprunts à taux concessionnels, afin de contenir l'endettement public à un niveau soutenable pour l'Etat et pour l'économie (préserver des taux d'intérêt faibles pour les investissements privés) ;

- L'apurement de la dette intérieure sera favorisé par la politique de relance de notre économie et le renforcement de

(SA suivre)

## CONAKRY

## Les commerçants envahissent les rues et les ponts

Les commerçants, les vendeurs à la criée occupent anarchiquement les rues et les ponts pour leur commerce afin de gagner leur pain quotidien. Dans les cinq communes de la capitale, les ponts et les passerelles sont transformés en marché à tous les niveaux. Les raisons avancées : l'insuffisance des places dans les marchés pour accueillir le trop plein du monde et les frais de location des magasins.

Sur le pont de Madina. On se croirait à une foire. De la Pharmacie Centrale au carrefour d'ENIPRA, les commerçants et autres vendeurs ambulants exposent les marchandises à même le sol. Difficile pour les piétons de se frayer un chemin dans ce désordre. Présents le long du pont, les commerçants flirtent au quotidien avec la mort et ne semblent pas prendre conscience du danger qui les guette en ces lieux.

Lansana dit Lasco, chauffeur du mini-bus depuis 15 ans a fini par s'y faire lui aussi. « Ils arrangent la population. Pour ceux qui descendent du véhicule, certains achètent des articles. Beaucoup n'aiment pas s'aventurer à l'intérieur pour payer ce dont ils ont besoin. Ici, on a facilement accès aux produits »

Ce vendeur d'objet divers, bien que conscient du danger auxquels il s'expose depuis



des années sur le pont, justifie sa présence en ces lieux. « C'est vrai. Ici, ce n'est pas fait pour vendre. C'est pour les piétons et autres engins roulants. Mais il faut bien qu'on se débrouille ! » Selon certains vendeurs, il est difficile de trouver une place dans le marché « les jeunes n'ont pas de moyens pour s'installer dans le marché, ils se débrouillent partout où ils peuvent. On fait ce qu'on peut pour tenir le coup ».

La présence de ces commerçants sur les ponts et même sous les ponts fait l'affaire de certains piétons. « Généralement j'achète des articles quand je suis à pied. Personnellement, je n'admets pas aller à l'intérieur du marché. C'est un enfer. Je ne trouve pas la sécurité là-bas » Plus

écœurant, c'est la présence des enfants aux côtés de leurs parents vendeurs à proximité des voitures. Cette présence des enfants en ces lieux nous interpelle. « Je suis obligée de venir vendre avec mon fils. Je n'ai personne pour veiller sur lui à la maison. Ma famille est au village et son père est à Sangoya, où il vit seul. Je n'ai personne avec moi à la maison », s'explique une vendeuse de fruit croisée sur le pont de Madina côté Pharmacie Centrale. Mêmes mouvements et mêmes arguments sous les ponts où les vendeurs et les voleurs à la tire se côtoient. Ici, il faut se remettre à Dieu et à la providence. « C'est l'étal de ma mère. Je vends sous ce pont avec elle. Cela fait maintenant deux ans que je lui tiens

compagnie. Mais ce n'est pas la joie ici. Les bandits avec leurs bagarres, la violence qui s'en suit, la patrouille policière... Les bruits de véhicules qui passent sur le pont. Tout ça est insupportable. On est exposés à tout ici. On a peur, mais que faire et où aller ? Il n'y a pas de place », se plaint la petite Fanta trouvée devant l'étal de sa mère absente des lieux ce jour-là

Autre pont autre réalité. La passerelle de Gbessia-Rond6point n'échappe pas à l'assaut des vendeurs ambulants et autres mendiants assis à même le sol : « On passe, on voit tout ce désordre. Difficile de s'e frayer un passage même avec des bagages en mains ou sur la tête. Ces occupants anarchistes évoquent les mêmes raisons pour ce qui concerne leur présence sur ces lieux publics : « Je n'ai pas les moyens raison pour laquelle je me retrouve ici dans ces conditions. Mon mari est déflaté depuis le temps Lansana Conté (l'avènement CMRN). Quand mes enfants se déplacent, je les ramène à côté de moi. Je suis dans cette gymnastique toute la journée », se résigne dame Djaraye B, vendeuse de mouchoirs sur le pont. Pendant combien de temps encore ces envahisseurs des lieux publics vont-ils bénéficier de la

protection de la providence ? Que font les autorités pour mettre fin à cette situation avant que le pire ne se produise ? Or, on le sait, il faut mieux prévenir que de guérir !

Aujourd'hui, les passerelles, la rue et le trottoir font vivre une proportion importante des populations de Conakry. Ce secteur d'auto-emploi permet néanmoins, malgré les problèmes qu'il pose, de réduire le chômage et la pauvreté. C'est une réponse populaire et spontanée et créative face à l'incapacité de l'Etat à satisfaire les aspirations les plus élémentaires des couches sociales déshéritées.

Retenons enfin que l'indiscipline, le laisser-aller et la pauvreté sont à la base de cette occupation des ponts et des trottoirs.

Si ces ponts sont devenus, pour bon nombre de citoyens, les principaux lieux d'exercice de leurs activités, les détournant ainsi de leurs fonctions et de leur usage premier, à savoir le passage des piétons, cela pose problème, non seulement au niveau de la gestion de l'espace public et de l'aménagement urbain, mais aussi et surtout au niveau de la gouvernance urbaine, vu les conséquences néfastes que de telles pratiques ont sur les riverains et les passants.

# Santé... Santé... Santé...

## Gastro-entérite 2022 : durée, contagion, elle arrive en France

**La gastro fait petit à petit son retour en France, par le sud du pays. Alors que les épidémies de Covid-19, de grippe et de bronchiolite sont toujours en cours, comment s'en protéger ? Comment la reconnaître ? Nos conseils.**

Entre l'épidémie de Covid-19, de grippe saisonnière, de bronchiolite et de gastro-entérite et maintenant de gastro-entérite, l'hiver 2022-2023 s'annonce tendu.

### Comment apprendre une langue en seulement 3 semaines

En France métropolitaine, la semaine dernière (S50 du 12 au 18 décembre 2022), le taux d'incidence de diarrhée aiguë vus en consultation générale a été estimé à **84 cas pour 100 000 habitants**, soit en légère augmentation par rapport à la S49 mais encore à un niveau d'activité inférieur à ceux observés habituellement en cette période, selon le Réseau Sentinelles.

Au niveau régional, les taux d'incidence les plus élevés ont été observés en Provence-Alpes-Côte d'Azur (160 cas pour 100 000), en Nouvelle-Aquitaine (104) et en Corse (98).

### Qu'est-ce que la gastro-entérite ?

La **gastro-entérite aiguë** est une infection gastro-intestinale. C'est une inflammation du tube digestif le plus souvent due à un virus (**gastro virale**). Les épidémies de gastro hivernales sont majoritairement virales.

Mais elle peut aussi être **bactérienne**, souvent à l'occasion d'un séjour où le niveau d'hygiène est insuffisant (tourista), dans ce cas, elle peut être causée par une bactérie : E coli, Salmonelle, Shigella par exemple.

Enfin, une gastro peut être **liée à un parasite**, souvent lors de voyages également.

### Combien de temps dure la gastro ?

La gastro se manifeste en général chez l'adulte par une infection à divers virus, bactéries ou parasites. **Sous la forme virale, elle dure moins de**



**3 jours.** Sous la forme parasitaire, les selles liquides peuvent continuer et nécessitent alors un traitement adapté. On parle de diarrhée aiguë pour la gastro car elle dure moins de deux semaines.

### Quels sont les symptômes de la gastro ?

La **gastro-entérite** se manifeste par une **diarrhée aiguë** d'apparition soudaine.

Comment savoir s'il s'agit d'une gastro ? Voici deux signes :

- Vous constatez une augmentation de la fréquence des selles avec **plus de trois selles en 24 heures**,

- et une modification de leur consistance, **les selles devenant molles ou liquides (diarrhées)**.

La **diarrhée** s'accompagne généralement de **nausées et/ou de vomissements**, de douleurs abdominales (**maux de ventre**) et d'une **fièvre modérée (38°C)**, avec parfois la présence de **sang rouge dans les selles** (rectorragies).

**Quel est le temps d'incubation de la gastro ?** La gastro présente une période d'incubation variable selon les maladies. On estime qu'elle met **entre 24 heures et 72 heures** à se déclarer chez l'adulte.

**La gastro-entérite, est-ce très contagieux ? Comment ne pas l'attraper ?**

L'Assurance maladie explique sur son site ameli.fr, que la **transmission des virus, bactéries ou parasites responsables de la gastro-entérite** se fait par :

- Un contact direct entre une personne et une autre déjà malade ;

- Des aliments contaminés par une personne malade (pâtisseries, viande hachée, plats cuisinés, coquillages, produits laitiers non pasteurisés...) ou de l'eau souillée : on parle de **toxi-infection alimentaire** ;

- Un contact avec des objets sur lesquels se sont déposées de fines particules de selles de personnes malades.

Le temps de contagiosité de la gastro varie selon les patients. Ce que l'on sait, **c'est qu'elle est extrêmement contagieuse**. Elle se transmet via les fluides : salive, vomissements, selles. L'Assurance maladie recommande un arrêt de travail de trois jours, mais cela doit être adapté à l'importance des symptômes et à leur longévité.

**Pour éviter d'attraper la gastro et/ou de la transmettre à vos proches :**

- **Lavez-vous les mains** souvent à l'eau et au savon, et particulièrement après être allé aux toilettes et avant de faire la cuisine ou de passer à table ;

- Si vos vêtements ou des objets (toilettes, lavabo...) ont été souillés par la **diarrhée** ou les vomissements, lavez-les sans attendre avec un javellisant au chlore ;

- Évitez de partager vos couverts ou de la nourriture avec une personne qui a une gastro-entérite.

- Ne partagez pas non plus vos serviettes de toilette ou votre brosse à dent ;

- Et bien sûr, évitez autant que possible les contacts avec quelqu'un qui a une gastro-entérite ;

- **Si vous avez une gastro-entérite**, portez un masque lorsque vous prenez votre bébé dans vos bras.

### Est-ce qu'on a toujours de la fièvre en cas de gastro ?

Il est possible d'avoir de la fièvre (38°C) avec une gastro-entérite. Mais ce n'est pas le principal symptôme et ce n'est pas systématique, il est possible d'**avoir une gastro sans fièvre**.

La gastro-entérite s'exprime le plus souvent par une diarrhée aiguë, des nausées et ou vomissements, des douleurs abdominales, et parfois du sang dans les selles.

Selon les cas, on peut avoir une **gastro sans diarrhée** mais avec des vomissements et nausées ou une **gastro sans vomissements** mais avec de la diarrhée ou les les

deux.

### Covid ou gastro ?

L'infection Covid-19 entraîne une **grande variété de symptômes**. Vous pouvez – même si ce n'est pas la majorité des cas – présenter des symptômes **intestinaux et digestifs** comme : **des douleurs abdominales**, des **nausées**, des **vomissements**, une **perte d'appétit**, de la **diarrhée**. Ils semblent néanmoins plus fréquents avec le variant BA.5.

Rappelons que les symptômes les plus fréquents du Covid-19 sont : la fièvre ou la sensation de fièvre (frissons, chaud-froid), la toux, les maux de tête (**céphalées**), les courbatures (**myalgies**), une fatigue inhabituelle (**asthénie**), une **perte de l'odorat (anosmie)** sans obstruction nasale (**nez bouché**), une disparition totale du goût.

Les symptômes digestifs seraient plus fréquents chez les enfants, mais les adultes peuvent également en souffrir. Toutefois, ils sont rarement isolés et souvent précédés ou suivis d'autres symptômes plus typiques de l'infection (état fébrile, toux, fatigue, courbatures).

Selon le Dr Battistoni, médecin généraliste interrogé par *Top Santé*, il faut faire preuve de bon sens. *« Si vous avez trois selles anormales et aucun autre symptôme, inutile de vous inquiéter, en revanche si elles sont associées à un tableau grippal (fièvre, courbatures, toux...), alors il faut s'isoler et se faire tester. »*

### Comment soigner vite une gastro ?

Pour vous aider à soulager nausées et diarrhées, vous trouverez en pharmacie certains médicaments bien utiles en période d'épidémie.

En cas de gastro,

(Suite à la page 4)

## Santé... Santé... Santé...

## Gastro-entérite 2022 : durée, contagion, elle arrive en France

reposez-vous au chaud et prenez immédiatement un **antinauséux** (**Vogalib** ou **Nausicalm**) ainsi qu'un antisécrétoire intestinal (**Diarfix** ou **Tiorfast**) : 1 gélule après chaque diarrhée jusqu'à ce que les selles redeviennent solides.

Vous pouvez également prendre trois fois par jour un sachet de pansement intestinal à base d'argile, qui va capter l'eau dans l'intestin (**Smecta**). Mais attention : ce médicament peut diminuer l'absorption des autres médicaments. Un délai d'au moins 2 heures doivent être respecté entre sa prise celle des autres traitements. Par ailleurs, il est **déconseillé chez les enfants de moins de 2 ans**.

#### Quels remèdes naturels contre la gastro ?

A noter que tous ces médicaments ne sont pas soumis à prescription médicale. Vous pouvez donc les obtenir chez votre pharmacien sans ordonnance.

• **Si vous êtes plutôt homéo** : prenez une dose de Parathyphoïdinum B le premier jour en 9 CH et une dose d'Eberthinum (3 souches de salmonelles diluées) en 9 CH le second jour.

Carbo végétalis en 5 CH toutes les heures est recommandé en cas de ballonnements et de gaz.

• **Si vous êtes plutôt phyto** : des gélules de **charbon végétal (Carbophos)** permettront de calmer les ballonnements et flatulences. A avaler avec une tasse de thé noir que vous aurez laissé infuser pendant au moins 10 mn pour en

faire sortir les tanins, efficaces pour soulager les diarrhées.

#### Que manger en cas de gastro ?

**Buvez par petites quantités** (pour ne pas vomir) au moins 2 litres de boissons légèrement sucrées ou salées (bouillon de légumes, tisane de boldo ou de menthe, thé noir) voire plus en cas de diarrhée très aqueuse, afin de remplacer l'eau et les sels perdus pendant les diarrhées. Evitez les boissons gazeuses (à cause des risques de ballonnements douloureux).

**Si vous n'avez pas d'appétit**, ne vous forcez pas (pensez surtout à boire).

En revanche dès que votre appétit revient, **recommencez à manger** pour aider votre paroi intestinale à se remettre, mais par petites quantités pour éviter les nausées.

**Choisissez des aliments qui ralentissent le transit** comme du riz à l'eau bien cuit (avec son amidon) ou des carottes cuites ainsi que des fruits cuits ou en compote. Seul fruit frais autorisé : la banane, qui permet de compenser les pertes de potassium.

**Evitez à tout prix les aliments gras**. Si vous mangez de la viande, choisissez de la viande maigre (blanche) ou un peu de jambon. Et n'oubliez pas les yaourts, qui contiennent des ferments lactiques et chouchoutent votre intestin.

**Renoncez aux légumes verts et aux fruits frais**. Seules les bananes (sources de potassium) sont conseillées. Préférez les fruits cuits ou en compote.

**Faut-il boire du coca en cas de gastro ?**

Le coca est souvent proposé pour calmer une gastro. Il n'est en aucun cas un médicament miracle contre celle-ci !

Par ailleurs, **le risque de la gastro est la déshydratation**, et le coca ne permet pas de se réhydrater correctement, il est donc crucial de boire de l'eau.

Si le sucre et l'acide phosphorique qu'il contient ont été suggérés comme utiles pour leur action anti-vomitique par diverses études depuis les années 1960, il est crucial de lui **retirer ses bulles**, qui pourraient au contraire relancer les vomissements.

L'Assurance maladie conseille de l'éviter en cas de problèmes de digestion, pour sa teneur en caféine, notamment.

#### Gastro-entérite : quand consulter ?

Certains signes doivent vous alerter en cas de gastro-entérite et vous amener à **consulter un médecin** :

- Vomissements systématiques pendant plus d'une journée

- Sang ou pus dans les selles

- Fortes douleurs abdominales pendant plus de deux heures

- Plus de 38,5° C de fièvre

- **Signes de déshydratation** (sécheresse de la bouche et de la peau, envies d'uriner moins fréquentes et urine plus foncée que d'habitude)

**Le Démocrate**  
Votre hebdomadaire de tous les mardis

## AFFAIRE DES 46 SOLDATS IVOIRIENS

## Les dessous de l'accord Bamako-Abidjan toujours inconnus



Abidjan et Bamako ont trouvé un terrain d'entente. Un accord a été conclu jeudi 22 décembre entre les deux parties pour la libération des 46 militaires ivoiriens détenus depuis le 10 juillet dernier à Bamako. Un accord politique a donc finalement été trouvé entre le Mali et la Côte d'Ivoire pour mettre un terme à ce conflit hautement inflammable qui traînait depuis des mois, mais on en ignore toujours les termes.

**Les 46 militaires ivoiriens** détenus depuis le 10 juillet dernier à Bamako étaient accusés par les autorités maliennes de transition d'être des « mercenaires » venus déstabiliser le pays. Et ce, alors que la Côte d'Ivoire et les Nations unies ont toujours assuré qu'ils étaient venus dans le cadre de la Minusma, la mission onusienne dans le pays, tout en reconnaissant des dysfonctionnements administratifs.

Le Mali, par la voix de son ministre des Affaires étrangères, Abdoulaye Diop, parle désormais d'un « incident malheureux », et non plus d'une tentative de déstabilisation : c'est une première. La Côte d'Ivoire estime que le conflit est « en voie de résolution ». C'est ce qu'a déclaré le ministre ivoirien de la Défense, Ibrahim Téné Ouattara en sortant du palais présidentiel malien de Koulouba.

La libération des 46 soldats ivoiriens, toujours détenus à Bamako, semble donc acquise. Même si un diplomate international échaudé par les rebondissements des cinq derniers mois tempère :

« Tant qu'ils ne sont pas dehors, on peut s'attendre à tout ».

#### Aller « rapidement vers un dénouement heureux »

La présidence malienne promet pourtant, dans un communiqué publié jeudi soir, « d'aller rapidement vers un dénouement heureux », « dans le respect des procédures judiciaires en cours ». Les soldats ivoiriens n'échapperont donc pas à un procès pour « atteinte à la sûreté de l'État ». Seront-ils condamnés à une peine déjà couverte par leur période de détention ? Vers une peine plus lourde assortie d'une grâce présidentielle ? Y aura-t-il un non-lieu ? Les possibilités sont multiples, mais Abidjan semble, en tout cas, avoir obtenu des garanties politiques sur l'issue de cette procédure judiciaire.

Les Ivoiriens ont-ils dû consentir à des contreparties ? Bamako exigeait l'extradition de personnalités politiques maliennes séjournant en Côte d'Ivoire. Une fin de non-recevoir y avait toujours été opposée. Bamako voulait aussi le soutien du président ivoirien Alassane Ouattara auprès de la Cédéao pour des facilités de refinancement.

Abidjan s'y était déjà déclarée favorable, mais après la libération de ses soldats. Sur cette question des éventuelles contreparties, rien n'a filtré à ce jour. Un autre élément a pu peser : **la menace de sanctions** contre le Mali brandie il y a trois semaines par la Cédéao si l'affaire n'était pas réglée d'ici la fin du mois.

(A suivre)

## COUPE DU MONDE 2022

# Une finale au scénario fou qui a comblé les fans de football

**C'est un match au scénario fou qui a fait vibrer les fans de football jusqu'en Afrique. Dominée durant 80 minutes, la France a réussi une incroyable remontée, avant de s'incliner aux tirs au but face à l'Argentine de Lionel Messi, en finale de la Coupe du monde 2022. Tour d'horizon en Guinée, au Cameroun et dans le sud algérien.**

Au début, les Guinéens étaient très partagés, explique notre correspondant à Conakry, **Matthias Raynal**. Le pays comptait hier presque autant de supporters côté argentin que côté français. Au coin télé, en plein air du quartier de La Camayenne, Aboubacar, 33 ans, a le sourire aux lèvres : « Je supporte l'Argentine. Je suis vraiment content. Et puis Messi... Messi, c'est le patron, c'est le messenger du foot ! ». À ses côtés, il y a Djibril, 23 ans. La déception se lit sur son visage. Son cœur était « bleu blanc rouge » hier soir : « Je suis fan de France. Je suis français, 100% français, voilà. Malheureusement pour nous, ça n'a pas marché en notre faveur ». Les prochains jours risquent d'être difficiles pour lui : « Depuis la fin du match, j'ai eu les gens qui supportaient l'Argentine. J'étais à côté, ils m'embrouillaient, ils riaient sur moi. Après le match, j'ai eu la foule vers moi. Je n'étais même pas là, j'étais un peu caché, parce que là, je ne peux même pas lever la tête ». Mais Djibril peut compter sur de nombreux soutiens, car en Guinée, selon Aboubacar, « la majeure partie, c'est la France qu'ils supportent ». « Tu sais que moi, je peux comprendre, par rapport aux supporters de l'Argentine. C'est qu'en fait, il y a beaucoup de fanatiques de Lionel Messi ». Et, depuis hier, ce sont leurs cris de joie que l'on entend dans les rues de Conakry.

## Mobilisation en masse à Yaoundé

Au Cameroun, les habitants de Yaoundé se sont mobilisés en masse dans les bars, les restaurants et même dans les fan-zones, pour suivre la finale de la Coupe du monde de football. Notre correspondant au Cameroun, **Joël Wadem** était dans l'un de ces bars et le constat est que les Camerounais sont aussi fans de Lionel Messi que de



Kylian Mbappé. C'est cette explosion de joie qui a marqué la fin de la rencontre France-Argentine. Dans ce bar du quartier Nkomo à Yaoundé, pendant les 120 minutes de jeu, on a assisté à un match entre supporters de Lionel Messi contre ceux de Kylian Mbappé.

Au final, c'est quand même le Messi Argentin qui remporte la partie : « Pour moi, l'Argentine ça reste la meilleure équipe au monde ! Messi pour moi, c'est le meilleur joueur, il remporte tout, il est le meilleur parmi les meilleurs ». « Très belle Coupe du monde de Lionel Messi. C'est la concrétisation d'une belle carrière footballistique ». « Moi, je suis très content de la victoire de l'Argentine. Moi, je suis anti-français, parce que si nous ne sommes rien aujourd'hui, c'est à cause de la France », lance encore cet autre.

Cependant, malgré la défaite, Kylian Mbappé, en inscrivant les trois buts de la France, a marqué les esprits : « La France, c'est une mini-Afrique, avec tous les Africains d'origine qui sont présents en France. C'est beaucoup de tristesse, en plus pour nous, le petit Kylian Mbappé, qui est d'abord camerounais ». « La France n'a pas démérité. Ils ont encore prouvé qu'ils ont une très belle et bonne équipe. Nous avons un Kylian Mbappé qui nous a montré que le football est quelque chose d'extraordinaire. C'est du jamais-vu. De voir un enfant de moins de 25 ans mettre trois buts à la phase finale d'une Coupe du monde »,

dit ce passionné. « Je ne suis pas content. Il fallait que Mbappé gagne, même pour la deuxième fois. Je suis très, très, très déçu.

À Djanet, dans l'extrême-sud algérien, c'est aussi avec ferveur que les passionnés de football, qui sont légion en Algérie, ont suivi la finale de la Coupe du monde. Plus une place de libre dans les fauteuils du

bar de l'hôtel Zériba. Les yeux fixés sur l'écran, quelques femmes, des hommes, plus nombreux, dont un coiffé d'un chèche laissant à peine paraître la moitié du visage. Pénalty de Messi, la salle s'agite. Surgit Di Maria, qui marque, la salle explose : « Di Maria, Di Maria ! C'est la faute de Deschamps ».

« Pourquoi ? », lance ce spectateur. « Parce qu'il n'a pas bien fait la défense », dit cet autre. « Dans quatre minutes on fait 1 partout, 2 partout. Ne t'inquiète pas », lance un supporter de la France. Et effectivement, les Bleus égalisent. Direction le village d'Inabarda pour le reste du match, parmi la jeunesse de Djanet, subjuguée par l'emballement de la partie et l'impressionnante performance vocale du commentateur de la télévision algérienne. Fin des prolongations, tirs au but, jusqu'à l'estocade argentine. « Argentina ! Argentina ! Quel souvenir ! ». Jamais la tranquille perle du grand sud algérien, n'avait autant vibré, raconte notre envoyé spécial à Djanet, **Norbert Navarro**.

RFI

## FOOTBALL/FECAFOOT

# Après la Coupe du monde 2022, André Onana dit adieu à l'équipe du Cameroun

Exclu du groupe des Lions indomptables avant la fin du premier tour du Mondial 2022 au Qatar, André Onana a annoncé, vendredi 23 décembre, qu'il ne revêtira plus le maillot du Cameroun. Le gardien estime que son histoire avec l'équipe nationale « a pris fin ».

Sauf revirement de situation futur, André Onana ne connaîtra jamais de 35e cape internationale. Et la défaite du Cameroun, le 24 novembre lors de son entrée en lice dans la Coupe du monde au Qatar **face à la Suisse (1-0)**, restera comme sa dernière apparition au sein des Lions indomptables. Dans un message posté sur Twitter, le portier a officialisé sa retraite internationale.

Porter le maillot du Cameroun fut un honneur pour lui. « Je peux dire avec fierté que j'ai réalisé mon plus grand rêve », écrit le joueur de l'Inter Milan. « Cependant, toute histoire, aussi belle soit-elle, a une fin. Et mon histoire au sein de l'équipe nationale du

Cameroun a pris fin », poursuit André Onana, qui rappelle que « les joueurs vont et viennent, les noms sont éphémères, mais le Cameroun passe avant toute personne ou joueur (sic) ».

« Le Cameroun est éternel, comme mon amour pour l'équipe nationale »

À 26 ans, l'ancien pensionnaire du FC Barcelone et de l'Ajax Amsterdam fait donc ses adieux à la sélection. Une fin en eau de boudin avec ce Mondial bien triste pour lui. Après la défaite inaugurale contre la Suisse, André Onana a été **écarté du groupe de Rigobert Song** pour « indiscipline », selon le sélectionneur. « Dans un groupe il faut respecter les règles, je préfère préserver le groupe que les individualités », avait lâché Song. Onana était donc absent lors du deuxième match contre la Serbie (3-3), Devis Epassy le remplaçant sur le terrain.

Le 29 novembre, le gardien assurait, dans un communiqué, qu'il s'était « toujours comporté de

manière appropriée » et qu'il avait tout fait pour « dénouer les liens d'une situation ambiguë », tout en respectant les décisions prises. André Onana avait ensuite **quitté le Qatar**, avant le troisième match gagné face au Brésil (1-0). Un résultat prestigieux mais insuffisant pour que les Lions indomptables se qualifient pour les huitièmes de finale.

Dans son message annonçant sa retraite internationale, André Onana ne revient pas sur les raisons qui l'ont poussé à prendre cette décision, ni sur ce qui a dérapé au Qatar pendant la Coupe du monde. « Le Cameroun est éternel. Aussi éternel est mon amour pour l'équipe nationale et pour notre peuple qui nous a toujours soutenu, quelle que soit la difficulté du moment. Mon sentiment ne changera jamais. Mon cœur camerounais continuera de battre, et où que j'aille, je me battrais toujours pour porter mon pays le plus haut possible », promet-il.